



MAIRIE D E BEURE
45 rue de Besançon
25720 BEURE
Téléphone : 0 381 526 130 Fax: 0 381 515 553
courriel : beure.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 20 septembre.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mme Agnès FANDELET, M. Fabrice ARENA, Adjoint
Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaëlle PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M.M. Henri LEBORGNE, Frédéric PROST, Cédric CLERVAUX

Etaient absents : Chantal JARROT ayant donné procuration à Agnès FANDELET

Madame Gaëlle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Transfert des compétences Eaux et Assainissement à la CAGB– Dél n°38/ 2017

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY , Maire, précisant :

D'après la loi NOTRE, l'eau et l'assainissement devront être des compétences gérées par les communautés de commune avant le 1^{er} janvier 2020.

La CAGB souhaite un transfert anticipé au 1^{er} janvier 2018 de ces compétences. M. le Maire présente au conseil municipal les modalités et les conséquences de ces transferts anticipés, à savoir le transfert des compétences eaux pluviales et eaux usées qui appellent peu de remarques.

M. le Maire attire particulièrement l'attention du Conseil Municipal sur la tarification relative à la gestion des eaux pluviales ;

La commune de Beure a conclu en octobre 2011 avec la société Gaz et Eaux une DSP pour une durée de 12 ans pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

Cette DSP traite également de l'entretien (visite, petites réparations, curage...) du réseau d'Eaux Pluviales pour un montant de l'ordre de 4000€ par an imputé au budget communal M14 et en contrepartie la CAGB va prélever à la commune de Beure sur son budget de fonctionnement la somme de 15019€ principalement dédié à l'entretien des réseaux d'Eaux Pluviales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de se prononcer défavorablement à ce transfert anticipé au vue de la tarification relative à la gestion des Eaux Pluviales disproportionnée par rapport au coût réel actuel.

Prix et qualité de l'eau potable– Dél n°39/ 2017

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY , Maire, le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2016.

Convention RD 473 avec le Conseil Départemental – Dél n°40/ 2017

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, précisant que pour les travaux précisés en objet le Département prend à sa charge :

- la reprise de la couche de roulement de la RD 141 ainsi que les contrôles de laboratoire,
- la signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la politique définie par le Département.

et qu'en l'occurrence une convention doit être passée avec le département ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte les clauses de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention pour le groupement d'achat de gaz – Dél n°41/ 2017

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, précisant que la commune de Beure a adhéré avec la CAGB et 14 communes de l'agglomération à l'achat groupé de gaz de l'UGAP pour trois ans du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 et qu'une nouvelle convention devra être signée pour trois ans couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021 ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de renouveler son adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté – Dél n°42/ 2017

Après avoir entendu les explications de Madame JARROT, adjoint, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de participer à ce fonds sur la base de 0.30€ par habitants soit 1369 habitants *0.30 = 410.70€

Décision modificative budget CCAS – Dél n°43 / 2017

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET adjoint aux finances, précisant que suite à la modification d'un article dans la nomenclature concernant le budget CCAS, il convient de prendre une décision modificative car l'article 6552 qui concerne les aides et permet d'accorder ponctuellement un secours devient le 6562 ;

le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette modification.

Convention avec la SPA – Dél n°44/ 2017

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET, Adjoint, concernant la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière, comprenant entre autre parmi ses articles les éléments suivants :

- la SPA s'engage à accueillir sur appel préalable de la commune les chiens capturés et transportés par cette dernière,
- gère les examens vétérinaires pour les animaux suspects, les interventions exceptionnelles pour la capture d'un animal avec la gendarmerie, les pompiers ou par un agent des services communaux,
- pour un coût de 0.35€ par habitant sur base du dernier recouvrement avec un forfait minimum de 50€.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés autorise le Maire à renouveler la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière.

Séance levée à 20H00

Le Maire

Les adjoints

Les Conseillers Municipaux